Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212900419-20260311-DCM_2026_03_03-DE

MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
🖷 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 11/03/2026
DCM 2026-03/03

Convocation 27/02/2026 **Affichage 27/02/2026** **Nombre de Conseillers** **En exercice : 19** **Présents : 16** **Votants : 19** **Pour :19** **Contre :** **Abstentions :**	**L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.** **Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, M. BOUGUENNEC Yann CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne** **Absents excusés : M. PERROT Thomas, Mme BARRÉ Karine, Mme LE NADER Christelle** **Procurations : M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Karine BARRÉ à Mme Marie CORNIC LE STER ; Mme Christelle LE NADER à Mme Anita CALVARY LE METAYER** **Monsieur Yann BOUGUENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

OBJET : MISE EN LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL Á USAGE COMMERCIAL, 3 RUE GRÉGOIRE LE CAM

Considérant que la commune de Coray est propriétaire d'un local d'environ 64 m2 situé 3, rue Grégoire Le Cam

Considérant que ce local est disponible depuis la fermeture de la Poste et dont les activités ont été transférées au sein du service accueil de la Mairie depuis le 01 septembre 2024,

Considérant que Madame le Maire indique qu'un porteur de projet est intéressé par la location du local pour y installer ses activités de transport de voyageurs par taxi,

Considérant le sérieux de la candidature,

Considérant l'intérêt communal et la volonté municipale d'y implanter un service de proximité

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :**

- De louer au porteur de projet à compter du 1er mars 2026 et pour une durée de trois ans le local d'une surface de 64 m2,
- De fixer le prix de la location à 350 € TTC par mois
- Que les charges Eau et Electricité incomberont aux locataires ainsi que le recouvrement de la taxe des ordures ménagères,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le bail ainsi que toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray